

Compte rendu de la Séance du 24 Juin 2019

L'an 2019 et le 24 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil en Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Jean-Noël BEVIERE Maire.

Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : BAYON Hélène, GILBERT Marie-Line, LE BIHAN Christine, LEMERCIER Alexandra, PORIEL Isabelle, SALMON Aurore, MM : BASLÉ Denis, BLOT Frédéric, BROSSAULT Christophe, CAILLEAU Claude, CATHELIN Philippe, CORBEL Jean-Yves, DODARD Christophe, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, LAMY Serge, MARZIN Gilles, SABIN Mickaël

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CRUBLET Marie-Christine à M. CAILLEAU Claude, DUFEU DIARD Hélène à M. CORBEL Jean-Yves, HURIAU-FADIER Angélique à Mme BAYON Hélène, SOCKATH Monique à M. GEFFRAULT Pierre, MM : BLOT Lionel à M. DODARD Christophe, PASQUET Olivier à M. BASLÉ Denis.

Absent(s) : Mme DEREPPER Maëlle, M. BICHET Gérard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 19

Date de la convocation : 18/06/2019

Date d'affichage : 18/06/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes

Le : 26/06/2019

Et publication ou notification

Du : 26/06/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. GEFFRAULT Pierre

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2019-049	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2019
2019-050	Etude de programmation concernant la restructuration des équipements sportifs - Approbation du programme de l'opération et engagement de la phase de concours de maîtrise d'œuvre.
2019-051	Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur les temps périscolaires.
2019-052	Demande de subvention exceptionnelle du Bagad Dor Vras
2019-053	Révision des tarifs de garderie scolaire à compter de septembre 2019.
2019-054	Révision des tarifs de restauration scolaire à compter de septembre 2019.
2019-055	Mise à jour de la convention ADS avec Vitré Communauté.
2019-056	ZAC de Bel Air - Exonération des pénalités de retard applicables aux entreprises.
2019-057	Personnel titulaire - Révision du tableau des effectifs suite à réintégration d'un agent en disponibilité.
2019-058	Dénomination de nouvelles voies, Lotissements des Forges et Guilloisière 3.
2019-059	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)-Modification d'une convention tripartite.

Réf : 2019-049 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2019

Mesdames I. PORIEL, A. SALMON, M. SOCKATH, M. DEREPPER et Messieurs C. DODARD, O. PASQUET et L. BLOT ne prennent pas part au vote, absents lors de la séance du 20 mai.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (pour : 19, contre : 0 abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2019.

Réf : 2019-050 - Etude de programmation concernant la restructuration des équipements sportifs - Approbation du programme de l'opération et engagement de la phase de concours de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées (pour ; 25, contre : 0, abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le programme définitif de l'opération et autoriser Mr le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, notamment en procédant à la composition du jury, ainsi qu'à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Réf : 2019-051 - Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur les temps périscolaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (Pour : 25, contre : 0, abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et parents d'enfant scolarisés sur la commune pendant les temps périscolaires et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.
- **PRECISE** que la même convention de partenariat est proposée entre la Commune, le groupe scolaire La Salle St Joseph et le SDIS 35 et **AUTORISE** Monsieur le maire à la signer.

Réf : 2019-052 - Demande de subvention exceptionnelle du Bagad Dor Vras

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (pour : 25, contre : 0, abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au BAGAD DOR VRAS.

Réf : 2019-053 - Révision des tarifs de garderie scolaire à compter de septembre 2019.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (Pour : 25 voix, contre : 0, abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **MAINTIENT** les tarifs de la garderie périscolaire applicables à compter du jour de la rentrée scolaire 2019/2020 comme suit :

Tarifs garderie périscolaire 2018/2019	Enfants d'Argentré	Autres communes
Garderie du matin : à partir de 7 h 30	2,53	2,78
Garderie du matin : à partir de 8 h 20	1,97	2.24
Garderie du soir : 16h30 à 17h45	2.53	2,78
Garderie du soir : 16h30 à 18h15	2,78	3.05

Garderie du soir : 16h30 à 18h30	2.89	3.15
Pénalité pour retard	10	10

Réf : 2019-054 - Révision des tarifs de restauration scolaire à compter de septembre 2019.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (Pour : 25, contre : 0, abstention :0)
A l'unanimité des membres présents,**

- **MAINTIENT** les tarifs de la restauration scolaire, applicables à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, comme suit :
 - 4.20 € pour les enfants d'Argentré du Plessis ou de la Classe d'Intégration Scolaire ;
 - 4.65 € pour les enfants non domiciliés sur Argentré du Plessis ;
 - 5.25 € pour les repas des adultes ;
 - 2.17 € pour les enfants qui apportent leur repas en raison d'allergies alimentaires ou pour des raisons religieuses ;
 - Majoration tarifaire forfaitaire applicable pour chaque repas servi sans avoir été réservé au préalable (repas enfant ou adulte) : 1 € (forfait).

Réf : 2019-055 - Mise à jour de la convention ADS avec Vitré Communauté.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (Pour : 25, contre : 0, abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la nouvelle convention ADS et autorise Mr le Maire à la signer.

Réf : 2019-056 - ZAC de Bel Air - Exonération des pénalités de retard applicables aux entreprises.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (pour : 25, contre : 0, abstention :0)
A l'unanimité des membres présents,**

- **EXONERE** les quatre entreprises des pénalités de retard concernant le dépassement du délai d'exécution des travaux.

Réf : 2019-057 - Personnel titulaire - Révision du tableau des effectifs suite à réintégration d'un agent en disponibilité.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (pour : 25, contre : 0, abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE LA CREATION d'un poste** d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 6.50/35-ème et **REVISE** le tableau des effectifs des emplois permanents, à compter du 01/09/2019.

Réf : 2019-058 - Dénomination de nouvelles voies, Lotissements des Forges et Guilloisière 3.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (Pour : 25, contre : 0, abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **DENOMME** l'impasse à créer du lotissement des Forges « impasse de Norvège » et la rue nouvelle du lotissement de la Guilloisière 3 « rue Emile BERNARD », conformément aux plans joints en annexe.

Réf : 2019-059 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)-Modification d'une convention tripartite.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (Pour : 25, contre : 0, abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention précitée d'autorisation de passage du public sur des chemins privés.

Questions diverses :

Séance levée à: 21 :30

En mairie, le 25/06/2019
Le Maire
Jean-Noël BEVIÈRE